

Monsieur le Directeur Académique,

En mai 2017, un immense défi politique et une immense responsabilité se posaient au Président nouvellement élu. Il devait regrouper et consolider une nation qui n'a plus confiance en son avenir commun, qui se fracture, prête à renverser la table. La mobilisation assez inédite qui dure depuis des semaines montre qu'il est urgent que le dialogue et l'écoute retrouvent leur place dans notre pays. Et donc, sur le champ de la politique éducative aussi.

Si les revendications sont disparates, la force de cette mobilisation est de réussir à les connecter les unes aux autres. Leur point commun est une soif de justice sociale, qui, quand elle n'est pas entendue, nourrit la colère.

Notre démocratie est fragilisée, nous sommes à un tournant. Qui peut dire quelle en sera l'issue ? Les défis sociaux sont énormes et le rôle de notre École républicaine est central. La dernière enquête de l'OCDE nous rappelle ce lien étroit qui persiste entre la pauvreté et les résultats scolaires. L'École est au cœur de la promesse républicaine. Elle veut être un fantastique levier de progrès social. C'est la motivation de fond du million de personnels mobilisés tous les jours pour la faire vivre, dans l'attente d'un changement de cap et de méthode pour être associés, reconnus et soutenus.

Semaines après semaines, les militants du SE-Unsa recueillent l'expression de l'exaspération de la profession face aux mesures et discours de l'exécutif qui démontrent qu'il ne reconnaît pas leur engagement et ne mesure pas la dégradation de leurs conditions de travail.

Ainsi en va-t-il des rendez-vous de carrière qui représentaient une attente forte en termes de reconnaissance professionnelle, de formation continue, d'accompagnement et de conseils. Mais au bout de cette première année, ces rendez-vous génèrent des déceptions, avec des suspicions d'arbitraires, où les avis des IEN et les critères utilisés par le DASEN pour établir l'appréciation

finale paraissant incohérents et obscurs. Le SE-Unsa demande une clarification de ces critères qui doivent être explicites. Il n'est pas entendable que l'avis de l'IEN se base sur une situation de congé maladie, ou qu'il mêle expertise et ancienneté, sous-évaluant la première en raison d'une petite ancienneté dans la plage d'appel dans le cadre du 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière. Pour le SE-Unsa, la CAPD doit être l'occasion de rechercher la cohérence et la transparence des indicateurs et du niveau d'appréciation. Tant que les critères qui ont permis d'arrêter l'appréciation finale ne seront pas clairs, le SE-Unsa proposera aux collègues dont les appréciations finales ne sont pas en adéquation avec les avis des évaluateurs, de s'emparer des voies de recours.

Cela est d'autant plus dommageable que la première génération de promovables à la Hors-Classe fait les frais de la bascule de l'ancien système vers le nouveau : pas de rendez-vous de carrière, des notes transformées en avis sans explication et sans échange avec le supérieur hiérarchique, une appréciation finale non transmise aux intéressé-e-s, avec un caractère immuable de l'appréciation... Pour certains d'entre eux, cela peut vouloir dire une appréciation « à consolider » ou « satisfaisant » qui les handicapera irrémédiablement pour leurs possibilités de promotions à la hors-classe, année après année. Le SE-Unsa vous a alerté, Monsieur le Directeur Académique, sur cette situation lors des dernières CAPD. Le SE-Unsa a accompagné les collègues qui l'ont sollicité auprès de leur IEN et de la DSDEN afin de faire rectifier des situations profondément injustes.

Annoncée par le ministre dans l'Agenda Social, une multilatérale devait avoir lieu au ministère début novembre avec un bilan de la session 2018 pour le passage à la hors-classe, elle a été reportée. Le SE-Unsa attend ce premier bilan de la réforme de l'évaluation des personnels pour début 2019. La nouvelle philosophie de l'évaluation, se veut bienveillante et constructive, elle doit permettre aux enseignants d'être reconnus comme des professionnels experts de leur pratique. Dans la perspective de la formation tout au long de la vie, et en permettant à chacun de donner une orientation dynamique à sa carrière, ces rendez-vous de carrière doivent favoriser le développement personnel et professionnel de tous les enseignants.

Le développement personnel et professionnel se conjugue aussi avec la possibilité d'évoluer dans ses missions, voire de changer d'emploi. Changer de métier n'est pas une décision facile à prendre et nécessite un accompagnement. Le détachement dans un autre corps donne la possibilité d'explorer un nouveau métier avant de prendre une décision définitive de mobilité professionnelle, or, depuis plusieurs années, un refus systématique est opposé aux candidats. Le

SE-Unsa vous demande, Monsieur le Directeur Académique, d'accroître les possibilités de détachement.

En dernier point, un bilan du mouvement départemental 2018 est présenté aujourd'hui et nous devons réfléchir sur de nouvelles règles suite au cadrage de la dernière note de service mobilité de novembre dernier qui prévoit la prise en compte de l'ensemble des priorités légales dans les notes de service départementales des mouvements.

La note de service sur la mobilité comporte des recommandations visant à encadrer le profilage des postes, demande du SE-Unsa, au vu des listes de postes à profil dans les mouvements départementaux qui s'allongent tous les ans comme celle de la Gironde. Pour le SE-Unsa, certains postes, peuvent mériter une attention particulière en raison d'une fonction ou de conditions d'exercice qui sortent de l'ordinaire ou du champ des certifications existantes et qui sont de nature à mettre en difficulté des collègues mal préparés ou mal renseignés. Il est donc tout à fait envisageable qu'ils soient accompagnés d'une fiche de poste et d'une lettre de mission qui en fasse état pour permettre à chaque collègue de postuler en connaissance de cause sur ces postes. Nous concevons, alors fort bien que, dans ce cadre, les collègues rédigent une lettre de candidature confirmant qu'ils ont pris connaissance de la fiche de poste et qu'ils postulent donc de manière éclairée. Il peut aussi être demandé, sur des postes très spécifiques, de justifier d'un diplôme en liaison avec celui-ci (FLE, master en sciences, ...). Ne nous y trompons pas, peu de postes sont concernés. Quant aux autres, directions, REP+, BD formation... rien ne justifie, même une simple demande de candidature. Le SE-Unsa demande que les postes à exigence particulière, qui sont exagérément profilés dans notre département, soient départagés au barème après vérification de la détention de titres ou de diplômes ou de la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière comme précisé dans la note mobilité. Le SE-Unsa demande que la liste des postes nécessitant un profilage soit travaillée en groupe de travail avec les représentants du personnel pour d'une part, limiter leur nombre et d'autre part définir les fiches profil qui pourraient les accompagner. Leur volume doit rester faible afin de ne pas restreindre inconsidérément les possibilités de mobilité de l'ensemble des personnels. Le SE-Unsa demande la suppression des entretiens pour les postes à profil.

Rappelons enfin l'instruction en date du 26 mars 2018 adressée par la DGRH aux inspections académiques. Concernant l'allongement des listes de postes dits incompatibles avec un temps partiel dans les mouvements départementaux, le SE-Unsa a été entendu par le ministère. Nous

citons ici 2 extraits essentiels : « *il convient [...] de procéder à un examen au cas par cas des demandes des agents afin de déterminer s'il existe, au cas d'espèce, incompatibilité.* » et « *une circulaire ne peut prévoir une exclusion de principe de certaines fonctions ou postes du bénéfice d'une quotité de travail à temps partiel* ». Pour le SE-Unsa, il est essentiel que les collègues sollicitant un temps partiel ne choisissent pas entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Le SE-Unsa demande la déclinaison de cette instruction dans les circulaires départementales mouvement et temps partiel à venir.

Les élues du SE-UNSA  
Céline Gravellier  
Marianne Favier  
Cédrine Sancier